

Référence : C.N.137.2016.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

SINGAPOUR : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII
DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 5 avril 2016.

(Traduction) (Original : anglais)

Conciliateurs et arbitres :

Professeur S. Jayakumar
Professeur de droit, Université nationale de Singapour

Professeur Tommy Koh
Professeur de droit, Université nationale de Singapour
Ambassadeur itinérant

M. Chan Sek Keong
Juge en Chef (retraité)
Ancien Procureur général

M. Lionel Yee Woon Chin S.C.
Solliciteur général

Le 6 avril 2016



¹ Voir notification dépositaire C.N.369.1994.TREATIES-4/7 du 22 mars 1995
(Ratification : Singapour).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.